

PNA PHRAGMITE AQUATIQUE

Comité de pilotage régional

Lucile KNOEPFFLER (LPO 44) / Romain BATARD (Dreal PDL)

20 / 02 / 2024



Agir pour
la biodiversité



PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



ORDRE DU JOUR

- TOUR DE TABLE
 - PRÉSENTATION DU PNA II 2023 – 2031 – CHRISTINE BLAIZE
 - RETOUR SUR LES ACTIONS 2020-2023 : FOCUS SUR LES « MAEC » AU NIVEAU NATIONAL ET RÉGIONAL – LUCILE KNOEPFFLER ET ROMAIN BATARD
 - MISE AU POINT SUR LA FEUILLE DE ROUTE 2024 EN LIEN AVEC LE NOUVEAU FORMALISME DU PNA – LUCILE KNOEPFFLER
 - **RAPPEL DE QUELQUES RÉSULTATS SUR L'ANALYSE DES DONNÉES DE BAGUAGE** EN PAYS-DE-LA-LOIRE – ROMAIN BATARD
 - TOUR DE TABLE ET DISCUSSION
- 

PRÉSENTATION DU PNA II 2023 – 2031

Christine Blaize (Bretagne vivante)
animatrice nationale du PNA





Plan National d'Actions en faveur du Phragmite aquatique

2022-2031

Comité de pilotage des Pays de la Loire

20 février 2021 - Nantes



© Z. Morkvenas



PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE



Le Plan National d'Actions en faveur du Phragmite aquatique, année 2023

Axe	Actions
Axe A : Préserver et développer les habitats du Phragmite aquatique sur les sites de migration	1 : Suivre et évaluer les sites de migration
	2 : Gérer favorablement les habitats du Phragmite aquatique sur les sites de migration post-nuptiale
	3. Approfondir la connaissance et gérer favorablement les habitats du Phragmite aquatique sur les sites de migration pré-nuptiale
	4 : Pérenniser les sites de migration et maintenir la gestion adaptée
Axe B : Intégrer les objectifs du Plan International d'Actions dans la stratégie nationale	5 : Déployer un indice représentatif du succès global de la reproduction
	6 : Contribuer à la protection des zones d'hivernage
Axe C : Animer et mutualiser les connaissances et les actions de conservation	7 : Valoriser et diffuser les acquis du PNA
	8 : Animer le PNA et collaborer avec les autres PNA

2. Stratégie de conservation à long terme et pour la durée du plan

2.1. Stratégie pour la durée du plan

Une difficulté du plan national d'action phragmite aquatique est qu'il doit agir sur l'attribution d'une espèce d'oiseau en transit du pays et dont les causes de déclin sont : les

- ★ augmenter la surface d'habitats favorables au phragmite aquatique dans les ZPS concernées ;
- ★ améliorer la connaissance du fonctionnement de la migration en France ;
- ★ participer à la conservation globale de l'espèce.

Axe de travail

A : Préserver et développer les habitats du Phragmite aquatique sur les sites de migration

2. Stratégie de conservation à long terme et pour la durée du plan

2.1. Stratégie pour la durée du plan

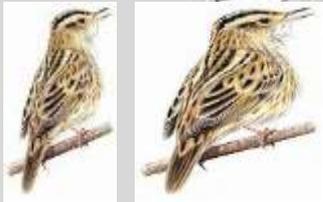
Une difficulté du plan national d'action phragmite aquatique est qu'il doit agir sur l'attribution d'une espèce d'oiseau en transit du pays et dont les causes de déclin sont...

- ★ augmenter la surface d'habitats favorables au phragmite aquatique dans les ZPS concernées ;
- ★ améliorer la connaissance du fonctionnement de la migration en France ;
- ★ participer à la conservation globale de l'espèce.

PNA II 2022-2031

Axe de travail

A : Préserver et développer les habitats du Phragmite aquatique sur les sites de migration



Engraissement
CMR, suivi par le baguage
Ornitho

Régime alimentaire/disponibilité
alimentaire
entomologistes



Habitats spécifique
Botaniste

Fonctionnement du PNA avec des groupes de travail thématiques

Articulation de ces groupes de travail avec les actions du PNA

Développement de portage spécifique en région

Action 1

Groupes analyses données espèces -> les données de baguage

Régime alimentaire / Ressources alimentaires / biomasse arthropodes

Typologie des habitats du Phragmite aquatique -> passerelles typologiques et cartographie (indicateurs de résultats)

Actions 8

Animateurs régionaux -> homogénéisation, partage d'expérience et de solutions

Actions dans le cadre internationale



Action 6

Gestion des habitats



Action 2

-> dont l'utilisation des MAEC



Fonctionnement du PNA avec des groupes de travail thématiques

Articulation de ces groupes de travail avec les actions du PNA

Développement de portage spécifique en région

Action 1

Groupes analyses données espèces -> les données de baguage : *F. Jiguet, J. Laignel, C. Kerbirou, R. Lorrillière, M. Ghislain, R. Musseau, F. Laigneau, C. Blaize* (MNHN, BioSphère Environnement, LPO 44, Bretagne Vivante)

Régime alimentaire / Ressources alimentaires / biomasse arthropodes : L. Rousseaux (CEN Hts France), C. Rondeau (ADENA), S. Gaudet et G. Ranvier (PNR Boucles de la Seine Normandes), F. Flascher-Geslin (GRETIA), C. Alonzo (Roselia), C. Keribirou (?), B. Vollot (?), LPO 44 (?)

Typologie des habitats du Phragmite aquatique -> passerelles typologiques et cartographie (indicateurs de résultats) : L; Rousseaux (CEN Hts de France), P. Kerinec (CBNB), C. Dutilleuil (PNR Boucles de la Seine Normande), C. Rondeau (ADENA), N. Barré (CEN Occitanie), V. Mauclert (TdV), L. Knoepfler (LPO 44), D. Hemery et C. Blaize (Bretagne Vivante), Y. Jacob (MdE), P. Provost (LPO), R. Musseau (BioSphère Environnement)

Actions 8

Animateurs régionaux -> homogénéisation, partage d'expérience et de solutions : L. Rousseaux (CEN Hauts de France), J.-M. Savigny (GONm), L. Knoepfler (LPO 44), C. Blaize (Bretagne Vivante), R. Musseau (BioSphère Environnement)



Perspectives 2024 et tour de table

- Action 1
- Analyses de données (individus) : engraissement, données de baguage
 - Entomologie : régime alimentaire par ADNe, groupe de travail pour discuter ensuite des prélèvements entomologiques et des liens avec d'autres suivis (déjà Hts de France en avance)
 - Habitats : analyse des données de télémétrie ; outil pour les passerelles avec les habitats du Schorre ; tests des passerelles avec les habitats des marais intérieur ; **CarHab** ; groupe de travail pour suivi et validation des outils et mode d'utilisation et de collaboration avec les phytosociologue/producteurs de données habitats
- Action 7
- Site internet : développement et parties régions
- Action 6
- Maroc
 - LIFE AWOM



Merci de votre attention! 😊

Merci à toutes les personnes qui participent à la conservation du Phragmite aquatique en France

RETOUR SUR LES ACTIONS MENÉES DE 2020 À 2023



RETOUR SUR LES ACTIONS MENÉES DE 2020 À 2023

Action 1.1 : Diagnostic de site et cartographie des habitats

Action 1.2 : Travaux d'investissements sur la végétation (aménagement)

Action 1.3 : Entretien par la fauche

Action 2.2 : Maîtrises foncière et d'usage

Action 3.2 : Coordination et animation des actions du plan

Action 4.1 : Inventaire des sites de halte par le baguage

Action 4.2 : Soutien aux stations de baguage de référence

Action 7 : Communication et sensibilisation général

RETOUR SUR LES ACTIONS MENÉES DE 2020 À 2023

Action 1.1 : Diagnostic de site et cartographie des habitats

Action 1.2 : Travaux d'investissements sur la végétation (aménagement)

Action 1.3 : Entretien par la fauche

Action 2.2 : Maîtrises foncière et d'usage

Action 3.2 : Coordination et animation des actions du plan

Action 4.1 : Inventaire des sites de halte par le baguage

Action 4.2 : Soutien aux stations de baguage de référence

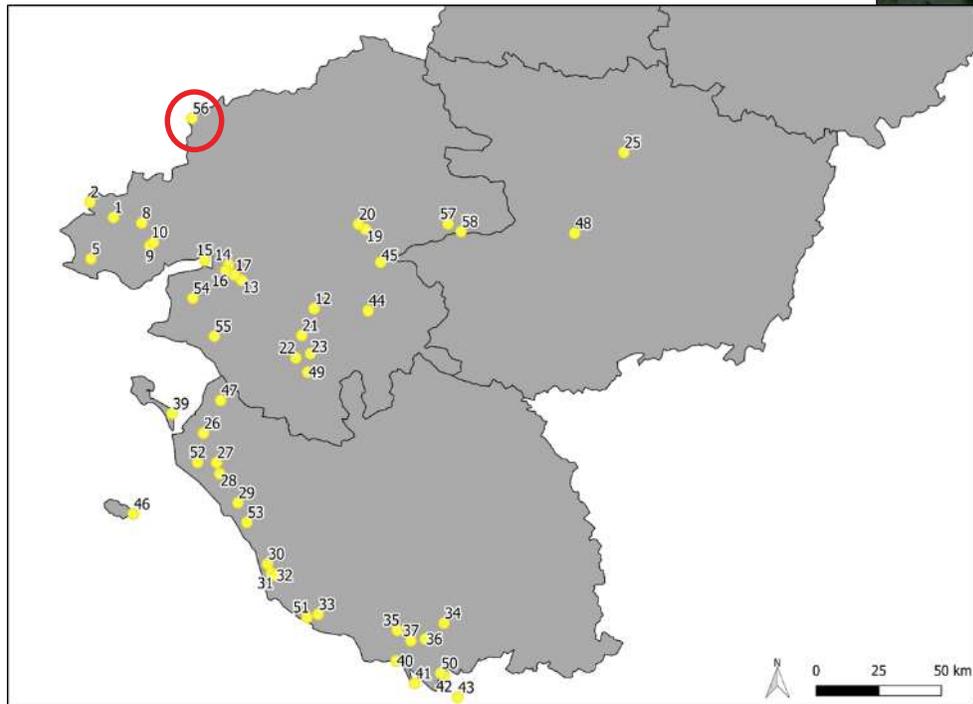
Action 7 : Communication et sensibilisation général

ACTION 1.1 : DIAGNOSTIC DE SITE ET CARTOGRAPHIE DES HABITATS

N° site	Nom site	Carto hab.	Carto Acrola
8, 9, 10	ZPS « Grande Brière – Marais de Donges et du Brivet	X	Prévu en 2024
12 à 18	Estuaire de la Loire	X	À prévoir
16	Le Carnet	X	A prévoir
21, 22, 23, 49	Lac de Grand Lieu	X	A prévoir
25	BVA	En cours de finalisation	A prévoir
56	Marais de Redon + Marais de l'Isac (Marais de Vilaine)		X (drone)
57, 58	Marais de Grée et les îles Bernardeau, Kerguelen, aux Moines et Boire Rousse		X (drone)

ACTION 1.1 : DIAGNOSTIC DE SITE ET CARTOGRAPHIE DES HABITATS

Exemple de cartographie par drone – Marais de l'Isac



Légende

▭ Périmètre de la zone d'étude

Habitats

▭ Roselière haute

▭ Roselière à Piment royal

▭ Roselière basse mixte

▭ Roselière basse mixte pâturée / fauchée

▭ Prairie humide

▭ Prairie humide pâturée / fauchée

▭ Prairie sèche

▭ Prairie sèche pâturée / fauchée

▭ Boisement, fourrés, haies

▭ Végétation hygrophile à faible recouvrement

▭ Roselière boisée

▭ Jardins, végétation rudérale ou nitrophile

▭ Mégaphorbiaie

▭ Eau libre

▭ Jussie

▭ Cultures

▭ Chemin, route, bâti

▭ Sable

▭ Vase nue

0 100 200 m



RETOUR SUR LES ACTIONS MENÉES DE 2020 À 2023

Action 1.1 : Diagnostic de site et cartographie des habitats

Action 1.2 : Travaux d'investissements sur la végétation (aménagement)

Action 1.3 : Entretien par la fauche

Action 2.2 : Maîtrises foncière et d'usage

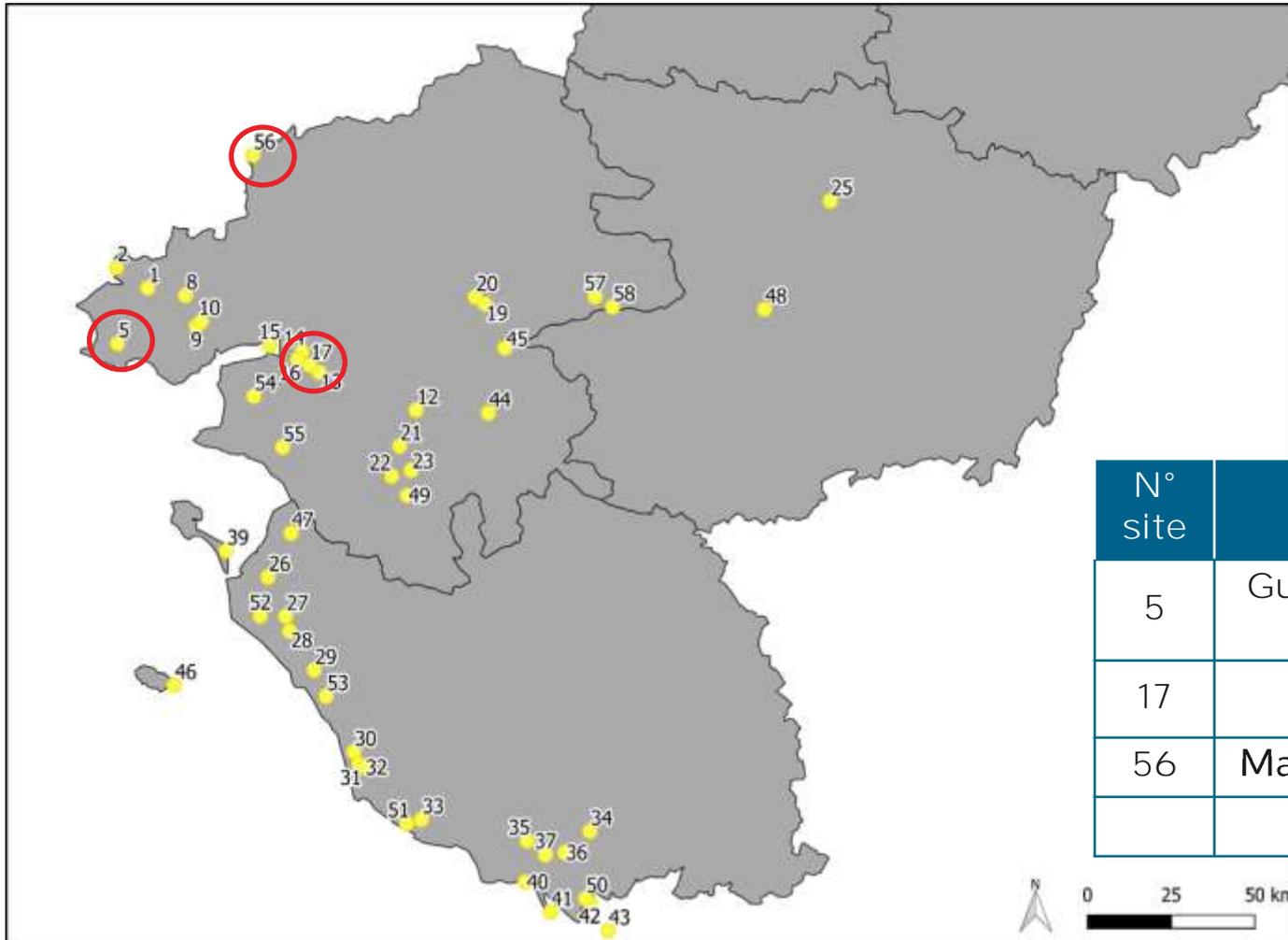
Action 3.2 : Coordination et animation des actions du plan

Action 4.1 : Inventaire des sites de halte par le baguage

Action 4.2 : Soutien aux stations de baguage de référence

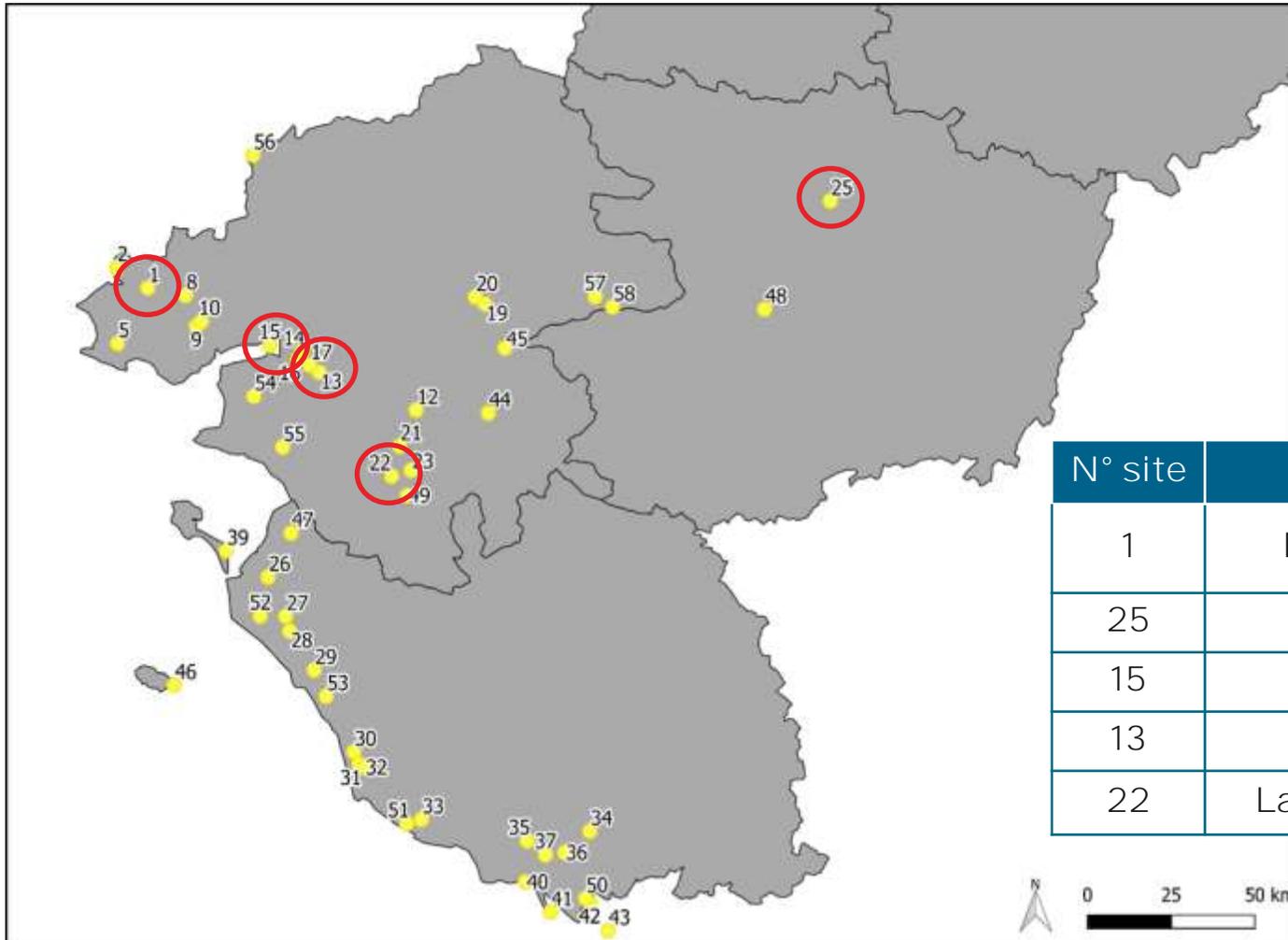
Action 7 : Communication et sensibilisation général

ACTION 4.1 : INVENTAIRE DES SITES DE HALTE PAR LE BAGUAGE



N° site	Nom site	2020	2021	2022	2023
5	Guérande – Le Baleiné	X	X	X	X
17	Migrion	X	Non car pâturage	X	X
56	Marais de l'Isac	X			
	Ile Pipy				X

ACTION 4.2 : SOUTIEN AUX STATIONS DE BAGUAGE DE RÉFÉRENCE



N° site	Nom site	2020	2021	2022	2023
1	Marais du Mes	X	Arrêt du protocole ACROLA sur ce site		
25	BVA	X	X	X	X
15	Donges	X	X	X	X
13	Massereau	X	X	X	X
22	Lac de Grand Lieu	X	X	X	X

RETOUR SUR LES ACTIONS MENÉES DE 2020 À 2023

Action 1.1 : Diagnostic de site et cartographie des habitats

Action 1.2 : Travaux d'investissements sur la végétation (aménagement)

Action 1.3 : Entretien par la fauche

Action 2.2 : Maîtrises foncière et d'usage → Focus sur le projet scirpaie

Action 3.2 : Coordination et animation des actions du plan

Action 4.1 : Inventaire des sites de halte par le baguage

Action 4.2 : Soutien aux stations de baguage de référence

Action 7 : Communication et sensibilisation général

FOCUS SUR LE PROJET SCIRPAIE

COPIIL Estuaire de la Loire 2021 : cri d'alerte de l'association ACROLA concernant la disparition du Phragmite aquatique dans l'estuaire de la Loire

➔ raréfaction de ses milieux privilégiés, en particulier la scirpaie



différents échanges avec le Conservatoire du Littoral (propriétaire) et le Conseil Départemental (gestionnaire)

plan d'actions pour la préservation de cet en cours d'élaboration



RETOUR SUR LES ACTIONS MENÉES DE 2020 À 2023

Action 1.1 : Diagnostic de site et cartographie des habitats

Action 1.2 : Travaux d'investissements sur la végétation (aménagement)

Action 1.3 : Entretien par la fauche

Action 2.2 : Maîtrises foncière et d'usage

Action 3.2 : Coordination et animation des actions du plan → Focus sur les MAEC

Action 4.1 : Inventaire des sites de halte par le baguage

Action 4.2 : Soutien aux stations de baguage de référence

Action 7 : Communication et sensibilisation général

FOCUS SUR LES MAEC - HISTORIQUE

2019

2020

2021

2022

2023

COFIL régional PNA Acrola :
présentation des actions en
cours sur le Rôle des genêts
dans les BVA



FOCUS SUR LES MAEC - HISTORIQUE

Exemple de mesures ZH en PdL = fonctionnement MAEC « à l'origine »

Site	Code	Type couvert et/ou habitat visé	Objectif de la mesure	TO mobilisé	Montant unitaire indicatif	UN	Pratique de référence	1er date fauche dans MAEC
BVA	PL_LBVA_ZH2B	Prairie Naturelle humide	Gestion extensive de la prairie, fertilisation azotée interdite, première exploitation par fauche, pas avant le 20 juillet, absence de pâturage entre le 31 décembre et le 20 juillet	HERBE 13 HERBE 03 HERBE 06 HERBE 11	389€/ha	-	05-juin	20-juin
Goulaine	PL_GOUL_ZH2A	Prairie Naturelle humide	Gestion extensive de la prairie, fertilisation azotée interdite, si fauche, pas avant le 1er juillet, chargement $\leq 1,2$ UGB/ha en moyenne	HERBE 13 HERBE 03 HERBE 04	193€/ha	-	01-juin	10-juin
Goulaine	PL_GOUL_ZH3A	Zone inondable	Gestion extensive de la prairie, fertilisation azotée interdite, première exploitation par fauche, pas avant le 15 juillet Déprimage interdit	HERBE 06 HERBE 03 HERBE 13	232€/ha	-	20-juin	21-juin
Estuaire	PL_ESTU_ZH2A	Prairie Naturelle humide (hors zone RDG)	Gestion extensive de la prairie, fertilisation azotée interdite, si fauche, pas avant le 25 juin, chargement 1,2 UGB/ha en moyenne	HERBE 13 HERBE 03 HERBE 04	193€/ha	-	05-juin	15-juin
Estuaire	PL_ESTU_ZH2B	Prairie Naturelle humide (zone RDG)	Gestion extensive de la prairie, fertilisation azotée interdite, si fauche, pas avant le 1er juillet, chargement 1,2 UGB/ha en moyenne sur l'année et 0,6 UGB/ha en instantané hivernal du 15/12 au 15/03	HERBE 13 HERBE 03 HERBE 04	212€/ha	-	10-juin	15-juin
Guérande	PL_GUER_ZH2A	Prairie naturelle humide	Gestion extensive de la prairie, pas de fertilisation, si fauche pas avant le 15 juin Chargement moyen limité à 1,2 UGB/ha. Chargement instantané maximum de 0,35 UGB/ha du 1er décembre au 1er mars	HERBE_13 HERBE_03 HERBE_04	212€/ha	-	05-juin	15-juin
Brière	PL_BRIE_ZH2B	gazon amphibie et prairie à limicoles et anatisés	Gestion extensive des gazons amphibies et prairies à limicoles et anatisés, fertilisation azotée interdite, sans pâturage entre le 15 décembre et le 30 avril et sans fauche entre le 15 décembre et le 15 juillet, chargement limité à 1,2 UGB/ha	HERBE 13 HERBE 03 HERBE 04	212€/ha	-	01-juin	10-juin
Brière	PL_BRIE_ZH2C	Prairie Naturelle Remarquable de fauche	Gestion extensive de la prairie, fertilisation azotée interdite, sans pâturage et sans fauche entre le 15 décembre et le 30 juillet	HERBE 13 HERBE 03 HERBE 06 HERBE 11	363€/ha	-	01-juin	10-juin
Grand-Lieu	PL_LIEU_ZH2C	Prairie naturelle humide	Gestion extensive de la prairie, fertilisation azotée interdite, si fauche, pas avant le 15 juillet, chargement 1,2 UGB/ha en moyenne, et Chargement instantané hivernal maximal du 15 décembre au 15 mars inclus de 0,6 UGB/ha	HERBE 13 HERBE 03 HERBE 04	212€/ha	-	22-mai	01-juin
Erdre	PL_ERDR_ZH2B	Prairie humide de marais	Gestion extensive des prairies de marais, fertilisation azotée interdite, si fauche, pas avant le 15 juillet, chargement moyen maximal 1,2 UGB/ha	HERBE 13 HERBE 03 HERBE 04	193€/ha	-	15-juin	15-juin

FOCUS SUR LES MAEC - HISTORIQUE

2019

2020

2021

2022

2023

COPIL régional PNA Acrola :

présentation des actions en cours sur le Rôle des genêts dans les BVA

1^{ère} *synthèse* sur les mesures en cours favorables ou potentiellement favorables au Phragmite aquatique, en PdL

Document non diffusé **en l'état**
manque retour agri pour valider la faisabilité
+ règles de constructions des MAEC évoluent

FOCUS SUR LES MAEC - HISTORIQUE

Période de transition : réforme de la PAC



COPIL régional PNA Acrola :
présentation des actions en
cours sur le Rôle des genêts
dans les BVA

Nouvelle manière de
construire les MAEC

Cahier des charges nationaux avec
paramètres à faire varier par territoire

1^{ère} synthèse sur les mesures en cours
favorables ou potentiellement
favorables au Phragmite aquatique, en
PdL

FOCUS SUR LES MAEC - HISTORIQUE

- Mise en place de groupes de travail sur les MAEC par le MAA
- Travail urgent à mener sur une **meilleure prise en compte de l'enjeu ACROLA**
 - Coordination nationale participe à \neq réunions entre avril et mai
 - Réunions fin mai 2021 : présentation du bilan MAEC 2014-2020 et prochaine programmation
 - GT début juin → proposition de cahier des charges

FOCUS SUR LES MAEC - HISTORIQUE

Période de transition : réforme de la PAC

2019

2020

2021

2022

2023

COPIL régional PNA Acrola :
présentation des actions en
cours sur le Rôle des genêts
dans les BVA

Nouvelle manière de
construire les MAEC

Rédaction d'une note transmise
au MAA mi-juin 2021

1^{ère} synthèse sur les mesures en cours
favorables ou potentiellement
favorables au Phragmite aquatique, en
PdL

Contenu de la note :

1 - Rappel de l'écologie du Phragmite aquatique

2 - la MAEC Phragmite idéale

3 – **proposition d'aménagements dans les cahiers des charges présentés par le**
BAZDA

FOCUS SUR LES MAEC - HISTORIQUE

Proposition de modification en rouge dans les tableaux

MAEC Biodiversité - Mise en défens de milieux remarquables					
Mesure localisée					
Surfaces éligibles : PT, PP					
	Libellé de l'obligation	Commentaires	Période où s'applique l'obligation	Lien avec condi ou ecoscheme	Surcoûts et manques à gagner (€/ha)
Transversal	Seules les surfaces incluses dans le PAEC sont éligibles	Le PAEC doit identifier les sites à enjeux pour les espèces PNA	15/05/N	-	
Biodiversité Mise en défens	Mise en défens d'au moins 5% des surfaces engagées selon la localisation définie avec la structure compétente	surface localisée ou % d'une parcelle			
	Respect de la période de mise en défens définie dans le PAEC selon les besoins de l'espèce (migration, nidification...)	Possibilité de non intervention si entretien prévu au plan de localisation			
	Absence totale d'apport de fertilisants azotés minéraux et organiques				

Explications sur les propositions en faveur du Phragmite aquatique

Il est nécessaire d'ajouter "au moins" afin d'atteindre des objectifs plus ambitieux, quand les agriculteurs y sont prêts. Le seuil de 5% dans une prairie humide ne semble pas pertinent s'il s'agit d'une petite parcelle. Afin de favoriser le Phragmite aquatique des surfaces importantes d'un seul tenant sont nécessaires.

Préciser qu'en fonction du plan de localisation et de la méthode de gestion utilisée, **une non intervention** une année donnée est possible. Ceci permet de pallier aux problématiques d'inondations sur les sites sujets aux grandes marées par exemple. Si gestion, elle doit intervenir après les phases biologiques importantes, **après le 1er septembre pour le Phragmite aquatique**

La fertilisation sur les parcelles humides n'est pas nécessaire. L'inondation des terrains suffit à la fertilisation naturelle.

FOCUS SUR LES MAEC - HISTORIQUE

Période de transition : réforme de la PAC

2019

2020

2021

2022

2023

COPIL régional PNA Acrola :
présentation des actions en
cours sur le Rôle des genêts
dans les BVA

Nouvelle manière de
construire les MAEC

Rédaction d'une note
transmise au MAA

1^{ère} synthèse sur les
mesures en cours
favorables ou
potentiellement favorable:
au Phragmite aquatique,
en PdL

Echanges avec les animateurs de PAEC de
ZH en PdL

→ **Relecture de l'ensemble des PAEC** : prise
en compte ou non de l'enjeu du Phragmite
aquatique dans les mesures proposées
+ **diffusion d'informations sur tout le
territoire** avec l'animation nationale

Exemples de propositions retenues ou non

	Proposition d'aménagement de la mesure	Elément retenu / non retenu ?
Transversal	Le PAEC doit identifier les sites à enjeux pour les espèces PNA	Elément non intégré dans les CdC. Les PNAs sont cités dans le PSN avec beaucoup d'exemples sauf le Phragmite aquatique !!!
Biodiversité – Mise en défens → Intégré au niveau 1 de la mesure « Protection des espèces »	Interdiction de destruction des surfaces engagées. Seul un renouvellement par travail superficiel du sol est autorisé au cours de l'engagement, en dehors des surfaces mise en défens	Retenu. Ajout d'une réserve dans les CdC allant dans le même sens
	Mise en défens d'au moins 5% des surfaces engagées selon la localisation définie avec la structure compétente	Non retenu, mais niveau 1 = 10 %
	Absence totale d'apport de fertilisants azotés minéraux et organiques	Retenu sur les zones mises en défens
Biodiversité – Gestion des roselières	Surfaces éligibles : ROS + PP (parvoroselières, scirpaies, cariçaies)	Non retenu
	Réaliser X coupes au maximum au cours des 5 ans sur chaque roselière engagée, à raison d'une tous les Y ans. La première coupe doit être réalisée au plus tard en année N.	Effectivement supprimé
	Respect de la période d'interdiction d'intervention mécanique afin de respecter les périodes de nidification ou de migration	Retenu
Biodiversité – Protection des espèces	Absence totale d'apport de fertilisants azotés minéraux et organiques et interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires sur la totalité des surfaces engagées	Non retenu
	Respecter du retard de fauche moyen sur les surfaces engagées : -niveau 1 : 15 jours en moyenne -niveau 2 : 25 jours en moyenne -niveau 3 : 35 jours en moyenne -niveau 4 : fauche au 1er septembre en moyenne	Niveau 4 à 45 jours
	Interdire l'utilisation de traitement antiparasitaire (type ivermectine) pendant la période de pâturage sur les surfaces engagées	Non retenu

FOCUS SUR LES MAEC - HISTORIQUE

Période de transition : réforme de la PAC

2019

2020

2021

2022

2023

COPIL régional PNA Acrola :
présentation des actions en
cours sur le Rôle des genêts
dans les BVA

Nouvelle manière de
construire les MAEC

Rédaction d'une note
transmise au MAA

Mise en œuvre des MAEC

→ Bilan des engagements favorable
au Phragmite aquatique à effectuer
sur l'ensemble des PAEC ZH de PdL

1ère synthèse sur les
mesures en cours
favorables ou
potentiellement favorables
au Phragmite aquatique,
en PdL

Echanges avec les animateurs de
PAEC de ZH en PdL

→ **Relecture de l'ensemble des
PAEC** : prise en compte ou
non de l'enjeu du Phragmite
aquatique dans les mesures
proposées

+ **diffusion d'informations sur
tout le territoire** avec l'animation
nationale

EXEMPLE DE MESURES FAVORABLES SUR L'ESTUAIRE DE LA LOIRE

	Mesure	Modalités	Dates utilisation	Surface (ha)
Protection des espèces	ESP1	> 10% de mise en défens (MED)	05/09	294,42 (MED)
	ESP4	Retard moyen de 45 jours → Uniquement sur les scirpaie	05/09 (retard théorique)	36,38 (au 05/09 – théorique)
Gestion de la roselière	ROSE	1 fauche max / 5 ans Exploitation max de 70% surf / an	21/08	68,55



FEUILLE DE ROUTE 2024



FEUILLE DE ROUTE 2024

Axe	Actions
Axe A : Préserver et développer les habitats du Phragmite aquatique sur les sites de migration	1 : Suivre et évaluer les sites de migration
	2 : Gérer favorablement les habitats du Phragmite aquatique sur les sites de migration post-nuptiale
	3. Approfondir la connaissance et gérer favorablement les habitats du Phragmite aquatique sur les sites de migration pré-nuptiale
	4 : Pérenniser les sites de migration et maintenir la gestion adaptée
Axe B : Intégrer les objectifs du Plan International d'Actions dans la stratégie nationale	5 : Déployer un indice représentatif du succès global de la reproduction
	6 : Contribuer à la protection des zones d'hivernage
Axe C : Animer et mutualiser les connaissances et les actions de conservation	7 : Valoriser et diffuser les acquis du PNA
	8 : Animer le PNA et collaborer avec les autres PNA

Axe	Actions
<p>Axe A : Préserver et développer les habitats du Phragmite aquatique sur les sites de migration</p>	<p>1 : Suivre et évaluer les sites de migration</p>
	<ul style="list-style-type: none">- 1.1 Développer des outils pour le suivi des sites de migration<ul style="list-style-type: none">- Connaitre les habitats et les surfaces d'habitat favorables au Phragmite aquatique : description des végétations, passerelles entre typologies- Fréquentation des sites par l'espèce <p>Participation au groupe de travail sur la typologie des habitats du Phragmite aquatique</p> <ul style="list-style-type: none">- 1.2 Appliquer les outils au suivi des sites de migration -> fonctionnalité des sites<ul style="list-style-type: none">- Cartographie des sites et des échelles géographiques imbriquées- Ressources alimentaires → site sentinelle

Axe	Actions
Axe A : Préserver et développer les habitats du Phragmite aquatique sur les sites de migration	1 : Suivre et évaluer les sites de migration
	<ul style="list-style-type: none">- 1.1 Développer des outils pour le suivi des sites de migration<ul style="list-style-type: none">- Connaitre les habitats et les surfaces d'habitat favorables au Phragmite aquatique : description des végétations, passerelles entre typologies- Fréquentation des sites par l'espèce
	<ul style="list-style-type: none">- 1.2 Appliquer les outils au suivi des sites de migration -> fonctionnalité des sites<ul style="list-style-type: none">- Cartographie des sites et des échelles géographiques imbriquées- Ressources alimentaires → site sentinelle



Sites – baguage ACROLA - prévus en 2024 :

- BVA
- Donges
- Massereau
- Migron
- Lac de Grand Lieu
- Brière
- Autre ?

Axe	Actions
Axe A : Préserver et développer les habitats du Phragmite aquatique sur les sites de migration	1 : Suivre et évaluer les sites de migration
	<ul style="list-style-type: none">- 1.1 Développer des outils pour le suivi des sites de migration<ul style="list-style-type: none">- Connaître les habitats et les surfaces d'habitat favorables au Phragmite aquatique : description des végétations, passerelles entre typologies- Fréquentation des sites par l'espèce- 1.2 Appliquer les outils au suivi des sites de migration → fonctionnalité des sites<ul style="list-style-type: none">- Cartographie des sites et des échelles géographiques imbriquées- Ressources alimentaires → site sentinelle

Cartographie des sites et des échelles géographiques imbriquées

- **faire le point sur les cartographie d'habitats existantes** (Eunis, N2000) / date de ces cartes
- bilan des cartographies ACROLA déjà effectuées → identifier les manques, cartes anciennes, etc.
- Faire le lien entre la date des cartographies N2000/ Eunis disponibles et la date de cartographies ACROLA → mises à jour nécessaires ?

en attente du groupe de travail au niveau national pour **définir une méthodologie commune et plan d'actions**, qui sera déclinée ensuite en PdL

Importance de la cartographie d'habitats :

→ pas possible de baguer partout pour savoir quel site fréquente l'espèce

par contre on connaît plutôt bien les habitats qui lui sont favorables lors de son passage en migration

+ route migratoire plutôt bien connue



important de connaître l'état des lieux des habitats disponibles pour l'espèce sur cet axe migratoire et pouvoir suivre leur évolution

Axe	Actions
Axe A : Préserver et développer les habitats du Phragmite aquatique sur les sites de migration	1 : Suivre et évaluer les sites de migration
	2 : Gérer favorablement les habitats du Phragmite aquatique sur les sites de migration post-nuptiale
	<ul style="list-style-type: none">- 2.1 Outils techniques<ul style="list-style-type: none">- Restauration des habitats : Suivi des actions de restauration sur les sites + continuer à suivre le projet Scirpaie- Outils MAEC

Outils MAEC

- bilan de la première année de contractualisation en cours → prise de contact auprès des animateurs de PAEC pour connaître les surface non exploitées début septembre sur chaque territoire / bilan des données récoltées en cours
- **Veiller aux actions types Mesures d'Urgences Rôle des genêts.**



Axe	Actions
Axe C : Animer et mutualiser les connaissances et les actions de conservation	<p>8 : Animer le PNA et collaborer avec les autres PNA</p> <ul style="list-style-type: none">- Participation des animateurs régionaux au groupe technique "animateurs de déclinaison régional" pour échanges des outils et des pratiques- Maintien du lien avec PNA Rôle des genet et Butor- Copil régional + bilan d'activités régionales annuel ➔ mise en place de l'outil de gestion = tableau de suivi

TABLEAU DE SUIVI

ACTIONS	Sous actions	Détails PNA	Mise en place de l'action en Pays de la Loire	Pilote / acteurs identifiés	Nb jours prévu 2023	Prévisionnel année 2023 - Pays de la Loire			Bilan de la réalisation 2023 - Pays de la Loire			commentaires 2023	Outils de restitution
						Résultats attendus	Source financement	Budget	Réalisation(s)	Source financement	Budget		
ACTION 1 : Suivre et évaluer les sites de migration	1.1 Développer des outils pour le suivi des sites de migration	1.1.1 Délimiter/ Définir les sites	Valider les définitions et les outils avec l'échelle nationale	Animation régionale (LPO 44)	1,5	Dépendant de l'avancement des travaux à l'échelle nationale -> Harmonisation des définitions de sites et première proposition pour les PdL	Enveloppe animation PdL	697,50 €	Animation régionale (LPO 44)	Enveloppe animation PdL		en attente éléments nationaux	
		1.1.2 Connaître les habitats et les surfaces d'habitat favorables au passage des oiseaux migrateurs. Permettre l'acquisition de données sur les habitats, les végétations, passerelles entre typologies	Valoriser les travaux PdL au niveau régional. Proposition de notre site. Esplanade de la Loire (Carto CD44) + Mazerolles ou Goulaine (drone) ?	Animation régionale (LPO 44)	-	pas d'action en 2023	Enveloppe animation PdL	0,00 €	Animation régionale (LPO 44)	Enveloppe animation PDL	2j	organisé en fin d'année 2023	Restitution études 20 ans de baguage aux RNR 2023
		1.1.3 Fréquentation des sites par l'espèce	Animation et suivi des sites de baguage en PDL	Animation régionale (LPO 44)	0,5	Retour des effectifs d'ACROLA capturés	Enveloppe animation PdL	232,50 €	Animation régionale (LPO 44)	Enveloppe animation PDL	0,5j		



RAPPEL DE QUELQUES RÉSULTATS SUR **L'ANALYSE DES** DONNÉES DE BAGUAGE EN PAYS- DE-LA-LOIRE

Romain Batard



TOUR DE TABLE ET DISCUSSIONS





Agir pour
la biodiversité

CONTACT :

Lucile KNOEPFFLER
Chargée d'études scientifiques
LPO Loire-Atlantique
Tél : 06 82 25 37 79
Mail : lucile.knoepffler@lpo.fr